



La Tribune de l'Art

Domaine de Versailles, ou Versailles-land ?

Conserver, protéger, restaurer pour le compte de l'État et gérer, mettre en valeur et présenter au public les biens culturels qui font partie des collections inscrites sur les inventaires du musée national des châteaux de Versailles et de Trianon (première mission assignée à l'Établissement public du musée et du domaine national de Versailles)

Le domaine de Versailles n'est plus un musée comme les autres¹. Il est devenu, et cette situation va en s'aggravant, un véritable parc de loisir, dont l'objectif principal n'est plus de conserver le patrimoine mais de le rentabiliser. Le nombre de visiteurs est aujourd'hui de l'ordre de 4 millions, chiffre semble-t-il insuffisant pour ses responsables. Il faut toujours plus de monde, toujours plus d'événements souvent sans rapport avec la vocation du château, toujours plus de travaux qui attireront l'attention des médias, fût-ce au détriment du domaine. Cette situation est due essentiellement au nouveau statut d'Établissement Public, qui livre le château aux administrateurs, les conservateurs étant de plus en plus marginalisés. Essayons de résumer simplement une situation qui ne l'est pas.

La présidente, Christine Albanel, n'est ni conservateur, ni scientifique, et a été nommée car elle est une ancienne collaboratrice de Jacques Chirac.

Dépendent d'elle, d'une part Pierre Arizzoli-Clémentel, conservateur général et historien de l'art, directeur général en titre, et Christophe Tardieu, Inspecteur des Finances, ancien de l'administration des Douanes, aujourd'hui administrateur général du domaine.

Pierre Arizzoli-Clémentel est, nous a-t-il affirmé, le numéro deux (seulement le numéro deux serait-on tenté de dire), ce qui est confirmé par le décret d'avril 1995 portant création de l'Établissement public. Cependant, l'article 20 de ce décret, modifié en 2003, précise : « L'administrateur général est placé sous l'autorité du président et, pour les matières relevant de sa compétence, du directeur général ». Christophe Tardieu n'est donc placé qu'en partie sous l'autorité de Pierre Arizzoli-Clémentel et directement rattaché à Christine Albanel pour les autres fonctions, comme le montre l'organigramme de l'EPV (Établissement Public de Versailles). L'administrateur nous a dit dépendre directement de la présidente pour les parties administratives (DRH, affaires financières, service juridique, service informatique, accueil, surveillance, prévention incendie et jardiniers). Pierre Arizzoli-Clémentel nous a, pour sa part, précisé avoir l'autorité sur l'ensemble du personnel. On voit que la situation est tout sauf claire et il ressort, des échanges que nous avons eus avec les uns et les autres, que la répartition des responsabilités n'est pas comprise de la même manière par tous², d'autant qu'il faut compter avec les architectes en chef des Monuments Historiques, celui du château, Frédéric Didier et celui du parc, Pierre-André Lablaude.

Les travaux menés aujourd'hui sur le château de Versailles sont les héritiers directs de ceux initiés par Pierre de Nolhac au début du XXe siècle. Depuis cette époque, cependant, le contexte a quelque peu changé : la théorie de la restauration a beaucoup progressé, la charte de Venise a été élaborée et ratifiée par la France et, surtout, le XIXe siècle a été réhabilité. Ces points semblent avoir échappé aux responsables de Versailles, puisque les principes qui y ont cours consistent à retrouver coûte que coûte des états antérieurs, disparus il y a parfois plusieurs siècles.

Le château et le parc sont d'ailleurs traités différemment. Pour le premier, l'état « historique » recherché est celui de 1789, à la veille de la Révolution Française. Pour le parc, la fin du règne de Louis XIV, c'est-à-dire les années 1710-1715. On verra, d'ailleurs, que ces principes connaissent des exceptions. Ainsi, il ne semble pas choquant aux responsables de créer des états n'ayant jamais existé, mais qui **auraient pu** exister. Nous en reparlerons.

Pour commencer, regardons les deux photos ci-dessous, qui constituent un parfait résumé de la situation ubuesque dans laquelle se trouve, aujourd'hui, le domaine et le château de Versailles.



1. La Petite Orangerie du château de Versailles
État en avril 2005
Photo : D. Rykner



2. La Petite Orangerie du château de Versailles
État le 7 mars 2007
Photo : D. Rykner

A gauche (*ill. 1*), on voit la Petite Orangerie de Versailles en 2005. L'ensemble, qui soutient les contreforts et les fondations de l'aile du Midi, et qui a donc un rôle architectural fondamental, est étayé depuis au moins quinze ans, comme on le distingue très clairement sur la photo. A droite, voici l'état 2007 (*ill. 2*) ; on a « restauré » (avant juin 2006) l'huissierie, en la peignant dans un ton jaune appliqué également à une bonne partie du château (et dont de nombreux spécialistes contestent qu'il ait jamais été employé - voir plus loin). L'arcade de droite est toujours étayée et aucune restauration de fond n'a été réalisée. On remarquera aussi que les jolis préfabriqués sont toujours là.

Pierre-André Lablaude nous a expliqué que le montant prévu à l'origine pour la restauration de cette voûte provenait d'un budget d'entretien, qui a dû être affecté en urgence ailleurs. Il a souligné que la voûte ne menaçait pas de s'effondrer, que la pierre se dégrade moins vite que le bois et que des crédits d'investissement vont lui être consacrés bientôt . Il reste que l'image est symbolique : Versailles est ainsi, aujourd'hui. Beaucoup d'argent y est englouti dans des travaux inutiles, voire nuisibles, tandis que les vraies priorités sont ignorées ou, dans le meilleur des cas, reportées à plus tard. Parallèlement, une recherche de la rentabilité maximale menace de nombreuses parties du domaine. Les exemples que nous donnons dans cet article pourraient être multipliés presque à l'infini.

La grille « royale »



3. Versailles. La grille royale
en cours de reconstitution
État le 28 février 2007
Photo : D. Rykner

Nous avons déjà parlé de ce sujet ([voir notre article](#)) il y a trois ans. L'idée de refaire une construction disparue depuis plus de deux siècles est un non sens. Même si l'on connaissait précisément l'état d'origine, ce serait nier l'histoire. Hélas, les travaux sont très avancés, la cour a été éventrée et la statue de Louis XIV qui y avait été placée, à dessein, par Louis-Philippe, a été enlevée. Après restauration, elle sera exilée dans un lieu encore indéterminé³.

Le mur soutenant la grille commence à s'élever, obstruant complètement la vue sur la Cour de Marbre et les pavillons Gabriel et Dufour (ill. 3 et 4). On imagine la réaction des Monuments Historiques qui ont pourtant, ici, validé le projet, si un particulier, propriétaire d'un monument classé, construisait ainsi un mur tout neuf devant celui-ci. On peut bien parler d'un vandalisme officiel.



4. Versailles. La grille royal
en cours de reconstitution
État le 28 février 2007
Photo : D. Rykner

Il est édifiant de lire le communiqué de presse diffusé à l'occasion de la pose de la première pierre. L'impact visuel de cette reconstitution est souligné : « *Il s'agit de l'opération la plus spectaculaire et la plus audacieuse jamais réalisée à Versailles, qui transformera complètement l'image du Chateau* ». C'est, hélas, exact. L'aménagement voulu par Louis-Philippe aura, cette fois, entièrement disparu. On n'aura pas, pour autant, un état Louis XIV, puisque Ange-Jacques Gabriel a, depuis, construit l'aile de droite. L'état ne sera pas plus Louis XVI, puisqu'au moment où la grille a disparu, l'aile Dufour à gauche n'était pas encore construite. Le tout formera un état bâtard qui n'avait encore jamais existé. On ne va pas, d'ailleurs, se contenter de supprimer la statue de Louis XIV pour la remplacer par la grille. Le niveau de la cour va être remonté pour la remettre à la hauteur où elle était au XVIIe et XVIIIe siècle (nouvelle négation du XIXe) et refaire à neuf les pavés.

Heureusement, nous apprend toujours le dossier de presse, « *Une étude approfondie a été réalisée par l'architecte en chef des Monuments Historiques, Frédéric Didier, pour recueillir de façon historique toutes les informations historiques (sources iconographiques des XVIIe et XVIIIe siècles, fouilles archéologiques...) permettant une restitution rigoureuse.* » Pour illustrer cette approche « rigoureuse », le dossier fournit deux vues anciennes de la grille.



5. Jean-Baptiste-Alexandre
Le Blond (1679-1719)
Relevé de la Grille Royale
de Jules-Hardouin Mansart

On aimerait savoir quel état va être « rigoureusement » restitué. Celui dessiné par Le Blond (ill. 5) ou celui par Gabriel (ill. 6) ? Ou peut-être un troisième, qu'on n'a pas cru devoir inclure dans le dossier de presse. On constatera en effet que, même en tenant compte du fait que le dessin de Gabriel est moins détaillé que celui de Le Blond, les deux sont très différents. Dans le numéro 2/2005 de la revue *Monumental*, Frédéric Didier n'hésite pas à écrire⁴ : « *Cette restitution s'appuie sur des bases solides et incontestables [...]* ». Rien de plus contestable, au contraire. Tous les historiens un peu sérieux savent, en effet, que les relevés, dessins, gravures et tableaux d'époque ne sont en général pas des sources suffisamment précises pour connaître exactement les architectures anciennes, et encore moins pour les reconstituer. La Grille Royale telle qu'elle sera reconstruite ne sera pas une grille du XVIIe siècle. Elle n'aura rien à voir avec l'œuvre d'Hardouin-Mansart. La grille reconstituée sera une création du XXIe siècle, due à Frédéric Didier. Et elle aura coûté 3,5 millions d'euros (9 millions pour la totalité des travaux de la cour).



6. Ange-Jacques Gabriel
(1698-1782)
Relevé de la Grille Royale
de Jules-Hardouin Mansart

D'après l'architecte, si la cour, avec la grille et le pavillon Dufour, ne constitue pas un état historique, « *il aurait pu exister* ».... Il souligne que « *Dufour n'est que la continuation de Gabriel* » et que « *Gabriel avait prévu de conserver la grille royale* ». Certes, mais si Gabriel avait poursuivi son projet, la cour de marbre n'existerait plus.

Pour conclure ce triste chapitre, n'hésitons pas à critiquer le mécène qui finance ce projet (en bénéficiant, bien sûr, des déductions d'impôt qui accompagnent ce type d'actions), et dont il faudra ainsi se rappeler le rôle qu'il a joué dans cette lamentable affaire. Il s'agit du groupe Monnoyeur qui, pour l'occasion, devient Grand Mécène du Ministère de la Culture (les majuscules sont d'origine).

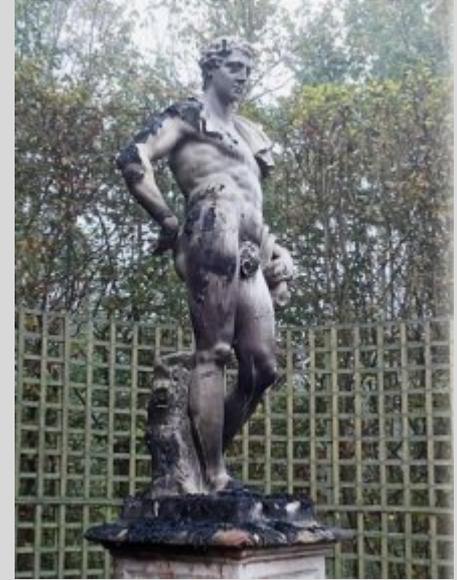
Les statues du Parc

Si l'on compare les photos anciennes de certaines des sculptures du parc avec leur état actuel, le constat fait frémir.



7. École française, XVIIe siècle
Antinoüs
Marbre
État avant l'acte de vandalisme
Versailles, Parc du Château
Photo : Claude Rozier

Elles se détériorent à une vitesse rapide. Un appel au mécénat a été lancé, afin que chacun puisse « adopter » une statue et financer sa restauration. Mais les travaux prévus, indispensables, ne concernent que les structures, très fragiles. Rien n'est fait, et rien ne peut être fait pour arrêter l'inéluctable abrasement des surfaces, dû à la pollution, aux intempéries, et accéléré par l'augmentation déraisonnable du nombre des Grandes Eaux. De dix annuelles il y a vingt ans, ces dernières sont maintenant une centaine. Le ruissellement et les sels contenus dans l'eau, ainsi que le vandalisme, contribuent à la dégradation de nombreuses sculptures.



8. École française, XVIIe siècle
Antinoüs
Marbre
État après l'acte de vandalisme
(le feu a été mis à la housse de protection)
Versailles, Parc du Château
Photo : Claude Rozier

On se souvient du Louis XIV du Bernin (transformé en Marcus Curtius par Girardon), bombé il y a une vingtaine d'années alors qu'il se trouvait au bout de la pièce d'eau des Suisses. Restauré, il est aujourd'hui conservé à l'abri dans l'Orangerie⁵. A la fin de l'année dernière, en novembre 2006, une sculpture a été vandalisée dans le parc, la housse de protection ayant été incendiée. Il s'agit de l'*Antinoüs*, une copie d'après l'antique située dans la salle des Marronniers, près de la Colonnade. Voici les photos de l'œuvre avant (*ill.* 7), et après (*ill.* 8). Ce n'est pas un cas unique. Incurie et absence de surveillance laissent le parc livré aux vandales. La



meilleure preuve : nous avons pu entrer, sans aucun problème, dans le bosquet des Bains d'Apollon, pour prendre les clichés ci-dessous, hélas fort éloquents. Ceux-ci datent de juin 2006, la situation a pu encore s'aggraver depuis.

9. François Girardon
Groupe des *Bains d'Apollon*
Marbre
Versailles, Parc du Château
État en juin 2006
Photo : Didier Rykner



10. François Girardon (1628-1715)
Groupe des *Bains d'Apollon*, détail de la jambe
droite d'Apollon, le pied a disparu
Marbre
Versailles, Parc du Château
État en juin 2006
Photo : Didier Rykner

On voit ici l'état d'un des plus grands chefs-d'œuvre de la sculpture française, le groupe d'Apollon de Girardon et Regnaudin (groupe central, *ill.* 9), Marsy et Guérin (groupes latéraux des *Chevaux du soleil*). Nous nous sommes procuré le rapport du Comité scientifique du 24 février 2006 consacré à ce groupe sculpté. Ce qu'on lit est édifiant. *Apollon* a été vandalisé à plusieurs reprises, comme en témoigne les photos que j'ai pu prendre. Le pied (*ill.* 10), le nez (*ill.* 11) et les doigts de la main gauche (*ill.* 12) ont été cassés. Par ailleurs, le rapport met l'accent sur le problème des sels : « *Sur deux nymphes, des désagréments du marbre⁶ sont liées à une contamination par des sels solubles [...] L'origine de ces sels serait d'une part les mortiers employés dans la grotte, d'autre part les sels contenus dans les eaux des « Grandes Eaux ».* »



11. François Girardon (1628-1715)
Groupe des *Bains d'Apollon*,
détail de la tête d'Apollon, le nez cassé
Marbre
Versailles, Parc du Château
État en juin 2006
Photo : Didier Rykner

« Le groupe des chevaux de Marsy, sans protection architecturale (et sans que le houssage hivernal apporte une protection satisfaisante), est fortement érodé et présente un aspect général grisâtre. Les reliefs fins ont disparu et un réseau de micro-fissures court sur les surfaces les plus exposées. » (*ill.* 13) Cela n'est-il pas suffisant ? On a, pour les sculptures de Versailles, une alternative simple : soit on les laisse ainsi, et dans quelques années elles auront tout simplement disparu (d'autant qu'une grande partie a été fragilisée par des restaurations ratées dans les années 70) ; soit on rentre rapidement ces sculptures et on les remplace par des copies. Voilà où l'argent devrait être dépensé, de manière urgente. Et il faut commencer par les *Bains d'Apollon* dont la statuaire ne peut, de toute façon, être vue que de loin.

Le rapport conclut : « *L'hypothèse de la dépose des groupes doit être abordée en fonction d'une programmation plus large. [...] Elle doit s'affranchir de la gestion au cas par cas (qui s'est traduite, depuis la fin du XIXe siècle, par la mise en place de plusieurs copies de qualité inégale et sans véritable politique de remplacement des originaux) pour aborder la question de la transmission du patrimoine sculpté des jardins dans son ensemble. Elle doit s'accompagner d'un projet de présentation au public des originaux préservés [...]* ». On ne saurait être davantage en accord avec ces propositions. Rien, hélas, n'est prévu dans ce sens dans le projet des « Grands travaux de Versailles » ! Pierre Arizzoli-Clémentel nous a cependant affirmé que, suite à un état des lieux effectué par Claude Vandalle, ancienne conservatrice des sculptures, décédée en 2004, et Alexandre Maral, son successeur, il est envisagé (sans qu'aucune décision ne soit encore prise) de rentrer à terme les sculptures les plus menacées, de les remplacer par des copies, et



12. François Girardon (1628-1715)
Groupe des *Bains d'Apollon*,
détail du bras d'une suivante d'Apollon,
la main est cassée, plusieurs doigts manquent
Marbre
Versailles, Parc du Château
État en juin 2006
Photo : Didier Rykner

de les installer le long d'un parcours commençant dans les bâtiments restitués par les Assemblées (à gauche de la Cour d'Honneur) pour aboutir à l'Orangerie. Une idée remarquablement intelligente qui permettrait de sauver les sculptures et de les exposer tout en respectant l'intégrité des jardins en les remplaçant par des copies dont on sait qu'elles peuvent être tout à fait réussies. Une telle solution devrait être mise en place au plus vite, et les sculptures rentrées de toute urgence, en tant que mesure conservatoire. Il ne suffit d'ailleurs pas de sauver de cette manière les œuvres les plus fragiles, ou les plus abîmées. Il faudra, à terme, les rentrer toutes, car il est indispensable de préserver celles qui peuvent l'être, a fortiori si les dégradations ne sont pas encore trop graves.

13. Gaspard et Balthazar Marsy
Les chevaux d'Apollon, détail de la croupe d'un cheval
où l'on voit nettement les fissures qui menacent
la pérennité de la sculpture
Marbre
juin 2006
Photo : Didier Rykner



14. François Girardon (1628-1715)
Groupe des Bains d'Apollon,
une suivante encore en état correct
Marbre
État en juin 2006
Photo : Didier Rykner

Mais si l'on en croit Pierre-André Lablaude, architecte en chef des Monuments Historique, responsable des jardins, cette idée semble pour l'instant loin de faire l'unanimité. Il pense que vouloir rentrer les sculptures est, je cite, « *vraiment une approche musée* », expliquant qu'il y a deux cultures : « *la culture musée qui a tendance à rentrer les œuvres et la culture monuments historiques qui pense que l'œuvre est plus authentique dans son contexte* ». Il s'agit là de rhétorique, lorsque la survie même des œuvres est en cause. Pour P.A. Lablaude, rentrer les sculptures n'est pas une solution car certaines d'entre-elles se dégraderaient beaucoup plus vite une fois à l'abri, car il y a des remontées de sel dues à une

hygrométrie différente. Ce point de vue est formellement contesté par les spécialistes que j'ai pu contacter, dont Philippe Sorel, conservateur des sculptures au Musée Carnavalet. On voit que ce combat n'est pas encore gagné et que la statuaire du parc de Versailles risque de se détériorer encore pendant longtemps.

Les trophées



15. Château de Versailles
La restitution des trophées
État le 7 mars 2006
Photo : Didier Rykner

Pendant que l'on se refuse, pour l'instant, à rentrer en urgence les sculptures du parc, et à les remplacer par des copies, on s'applique soigneusement, et à grand frais, à reconstituer l'intégralité des *trophées* coiffant les façades du château regardant le jardin (*ill.* 15). Il s'agit là de sculpter à nouveau des œuvres disparues depuis fort longtemps. Entre 1890 et 1914, plusieurs avaient été refaites par Marcel Lambert, sous la direction de Pierre de Nolhac, mais la guerre avait interrompu le chantier. En 1988-1989, le prédécesseur de Frédéric Didier avait repris les restitutions, mais le résultat n'avait pas été satisfaisant (les proportions des sculptures n'étaient pas les bonnes). Le chantier a donc été relancé récemment, et l'ensemble des trophées va être reconstitué. Le résultat n'a rien de déshonorant, mais est-il vraiment nécessaire de dépenser beaucoup d'argent dans une telle entreprise, alors que leur absence n'a rien de catastrophique et que les trophées refaits le sont « à la manière de », mais ne peuvent prétendre retrouver exactement ce qui a disparu.

Il est tout de même paradoxal de refuser, ou tout au moins de retarder au maximum, notamment pour des raisons de coût, le remplacement par des copies de statues qui existent encore mais qui se dégradent inexorablement, quand dans le même temps on crée de toute pièce des copies d'œuvres qui n'existent plus !

Les toitures



16. Château de Versailles
Plafond du degré conduisant aux
appartements de Madame du Barry
Etat en été 2006
Photo : Didier Rykner

N'importe quel architecte ayant à restaurer un bâtiment, commencerait par les couvertures. Pas à Versailles. Depuis la tempête de 1999, les toitures du corps central n'ont pas été réparées. Il y a plus urgent à faire, on l'a vu. Résultat : la Galerie des Glaces restaurée n'est pas encore inaugurée qu'elle est déjà menacée par des fuites si étendues que les traces en sont mêmes visibles dans la Chambre du

Roi. De même, l'appartement de Madame du Barry a été très détérioré comme le montre la photo ci-dessous (ill. 16) et entièrement fermé à la visite depuis plusieurs années. La réfection des toitures est planifiée. Il n'est que temps !

17. Parc de Versailles
Bassin de Neptune, pris du parc
Printemps 2005
Photo : D. R.



Le bassin de Neptune transformé en théâtre



18. Parc de Versailles
Travaux d'installation des gradins
autour du bassin de Neptune, le 18 mai 2006
Photo : Claude Rozier

En juin 2005, les riverains du Parc de Versailles ont eu la surprise de voir s'élever, autour du Bassin de Neptune (ill. 17), des gradins d'une contenance de 10.600 personnes (l'équivalent des deux tiers du Palais Omnisport de Paris-Bercy). Cette structure, construite sans qu'aucune

information n'ait été fournie aux riverains, n'a été démontée que le 9 février 2006. Dès le 17 mai 2006, les gradins ont à nouveau été construits et ont disparu le 13 novembre 2006. Pendant la moitié de l'année, donc, ce site, l'un des plus beaux du parc, est défiguré, tandis que l'installation et la désinstallation de ces lourdes structures de métal, nécessitant le passage d'engins motorisés (ill. 18) qui défoncent les sols (ill. 19), font courir un grand risque au bassin et à ses sculptures.

Une association se bat avec détermination contre l'administration du château⁷. Elle a porté l'affaire devant le tribunal administratif en attaquant le permis de construire (celui-ci a été délivré *a posteriori*) et pour obtenir les avis des



19. Parc de Versailles
État pendant l'installation des gradins
autour du bassin de Neptune
7 juin 2006
Photo : Claude Rozier

Inspecteurs des Monuments Historiques. Ceux-ci étaient négatifs⁸. En 2005, Michel Clément, directeur du patrimoine, a d'ailleurs envoyé à Madame Albanel un courrier regrettant l'installation de ces gradins, indiquant qu'en raison des engagements pris par l'établissement public auprès d'Alfredo Arias, ceux-ci pourraient être installés en 2006, mais qu'il était hors de question que de renouveler cette situation en 2007.

Tout cela n'aura presque servi à rien. Les gradins vont être reconstruits cette année, à partir du 23 avril. Ils seront certes privés de leurs ailes latérales, mais le corps central sera identique, et de même hauteur que les années précédentes. Soit un impact visuel toujours aussi fort (ill. 20) et de nouveaux dégâts à prévoir. Plus grave : une « phase de travaux préparatoires [du 2 au 23 avril 2007] visera à rendre pérennes les ancrages du gradin ». Sous prétexte de « diminuer le temps de montage des installations pour les années à venir », on pérennise le scandale. On peut se demander à quoi sert un directeur du patrimoine et la législation sur les Monuments Historiques. L'état des alentours du bassin de Neptune en hiver, entre deux installations, est désastreux. La pelouse est ruinée en bien des endroits (ill. 21) et des structures métalliques jonchent le sol (ill. 22)⁹. L'étanchéité du bassin est menacée. Rappelons que nous sommes sur un site classé par l'UNESCO.



20. Parc de Versailles
Vue des gradins autour du bassin de Neptune,
pris du parc, été 2006
Photo : Claude Rozier

21. Parc de Versailles
Bassin de Neptune
État le 28 février 2007
Photo : Didier Rykner



Tout ceci prouve, une fois de plus, l'inconscience des responsables et leur peu de considération pour le château et les jardins. Parmi les personnes rencontrées, aucune n'a voulu vraiment s'exprimer sur ce sujet, et on sentait les interlocuteurs concernés, Pierre Arizzoli-Clémentel et Pierre-André Lablaude, fort gênés. Le premier a reconnu que « les gradins sont trop hauts et l'ensemble trop monumental » tandis que le second m'a renvoyé vers Christophe Tardieu : « C'est quelque chose qui sort de mes compétences. Mon travail est lié à la conservation, à la restauration » Il est clair qu'ils ne peuvent désavouer la présidence.

Christophe Tardieu s'était exprimé sur ce sujet dans un article paru le 7/6/06 dans [Les Nouvelles de Versailles](#). A cette date, lui qui se rend « quasiment tous les jours au bassin de Neptune » ne voit « rien d'installé, en tout cas en ce qui concerne les gradins ». La photo ci-dessus (ill. 19) a pourtant été prise le 7 juin 2006. Un huissier mandaté par l'ASSBN constatera d'ailleurs le même jour l'avancement des travaux.



22. Parc de Versailles
Bassin de Neptune
État le 28 février 2007
Ces éléments métalliques servent de repères
pour la prochaine installation des gradins
Photo : Didier Rykner

Nous avons donc contacté l'administrateur général qui a répondu fort courtoisement, par téléphone, à nos questions. Il nous a expliqué que cette structure a été construite car les conditions de confort n'étaient pas suffisantes, surtout en raison de l'humidité. Et alors ? Nul n'est obligé d'assister aux Fêtes de Nuit. La vraie raison est surtout que les

nouveaux gradins permettent d'organiser, au cœur du parc : « un festival de cinéma en plein air, le mois Molière, des concerts de Rock ou de jazz et pour 2007 une grande chorégraphie moderne, etc. ». Cela doit-il être la vocation du parc de Versailles ?

De tous temps, pendant quelques semaines en été, des tréteaux en bois, qui respectaient le site, ont été installés autour du bassin de Neptune pour les spectateurs des Fêtes de Nuit. Il est temps de revenir à cette solution de bon sens, certes moins spectaculaire, mais respectueuse du lieu.

Tout cela montre que les critères déontologiques d'un conservateur et d'un administrateur ne sont pas les mêmes. On pourra voir d'autres photos des dégâts causés au Bassin de Neptune sur le [site de Claude Rozier](#).

La reconstitution des bosquets et des fontaines



23. Parc de Versailles
Bosquet des Trois Fontaines reconstitué
Photo : Claude Rozier

Même si elle n'est pas très gênante, puisqu'elle n'est pas visible du reste du parc, la reconstitution du Bosquet des Trois Fontaines est une absurdité.

D'abord parce que ce bosquet n'existait plus depuis la fin du XVIII^e siècle, ensuite parce que la reconstitution, à coup de fondations en béton, n'est rien d'autre qu'un faux, une attraction de fête foraine qui aurait aussi bien sa place à Disneyland (ill. 23). De plus, contrairement à ce qu'on a souvent laissé entendre, les *American Friends of Versailles* n'ont pas tout financé, mais seulement la moitié, soit 3 millions d'euros, le reste étant à la charge de l'Établissement

Public. Au moins aucun état historique n'a été détruit pour construire ce coûteux gadget¹⁰. Mais dans le même temps, d'autres bassins, authentiques ceux-là, sont laissés à l'abandon et dans un état pitoyable, comme par exemple le bassin de l'Île aux Enfants (ill. 24 et

25) qui ne peut même plus être mis en eau ou le bassin de Latone qui s'effondre sur lui-même (ill. 26). Un reportage dans l'émission *Des Racines et des Ailes*, diffusée en 2004, et consacrée à la restauration des jardins, montrait cette scène étonnante de la recherche, par les *American Friends of Versailles*, de leur prochaine intervention. Leur critères, en dehors du coût, était évident : faire quelque chose de visible. Et quoi de plus visible qu'une reconstitution ? Plutôt que la restauration du bassin de Latone ou du Bassin de l'Île aux Enfants (qu'on ne semble d'ailleurs pas leur avoir proposée), ils ont choisi la rénovation du Pavillon Frais du Petit Trianon. Coup de chance : ils pourront reconstituer deux bassins qui n'existent plus.



24. Parc de Versailles
Bassin de l'Île aux Enfants
État le 31 décembre 2006
Photo : Claude Rozier



25. Parc de Versailles
Bassin de l'Île aux Enfants
État le 7 mars 2007
Photo : Didier Rykner



26. Parc de Versailles
Bassin de Latone
État le 7 mars 2007
Photo : Didier Rykner

Les responsables des jardins risquent de nous proposer bien pire, dès que le financement en sera trouvé (grâce au mécénat bien sûr). Il est envisagé, en effet, de détruire le Bosquet de la Reine, un charmant jardin anglais créé à l'époque de Louis XVI, pour reconstituer le Bosquet du Labyrinthe construit sous Louis XIV et disparu au siècle suivant. Une fois de plus, on souhaite donc refaire un état historique détruit depuis longtemps. Les sculptures en plomb qui ornaient le Labyrinthe existent encore pour partie, conservées en réserve, mais ne peuvent être remises à l'air libre.



27. Parc de Versailles
Bosquet de la Reine
État en été 2006
Photo : Didier Rykner

Selon Pierre Arizzoli-Clémentel, si ce projet existe bel et bien, il n'aurait que peu de chances de se réaliser, car « *le Conseil Scientifique de Versailles¹¹ n'a pas émis un avis favorable à cette restitution, jugée trop aventureuse et difficile* ». Pierre-André Lablaude est d'un avis contraire. Il affirme que le bosquet de la Reine est détruit depuis longtemps, sous prétexte que 60% des arbres qui existaient il y a vingt ans sont tombés. Sans doute. Mais il est beaucoup plus simple de replanter pour retrouver un état plus proche de celui du XVIII^e siècle, plutôt que de tout détruire pour reconstituer un bosquet qui a entièrement disparu et qu'on ne pourrait, en tout état de cause, pas refaire à l'identique. Pierre-André Lablaude affirme que le Bosquet de la Reine, aujourd'hui, est une page blanche.

Ce qui n'est pas évident sur les photos (ill. 27 et 28).

28. Parc de Versailles
Bosquet de la Reine
Été 2006
Photo : Didier Rykner



L'état des sols du parc



29. Parc de Versailles
Ravines dans une allée du parc
État le 29 décembre 2006
Photo : Claude Rozier

Il suffit de se promener dans le parc pour constater l'état désastreux des sols. Les allées sont profondément ravinées (ill. 29), l'eau ne s'évacue pas et stagne dans des nids de poule (ill. 30). On se croirait sur un chantier, on est dans le parc de Versailles.

Sur son site, Claude Rozier accuse « *la direction générale de manquement à la fonction de conservation qui lui incombe* ». Nous ne pouvons que partager son constat et renvoyer à ses [photos édifiantes](#) (nous conseillons au lecteur de toutes les regarder, et de lire les commentaires très pertinents de l'auteur).



30. Parc de Versailles
Nids de poule devant la façade du corps central
28 février 2007
Photo : Claude Rozier

La couleur jaune des huisseries

Les portes et fenêtres des façades, à commencer par celle qui regardent les jardins (*ill. 31*), sont progressivement recouvertes d'une peinture jaune. Cette modification importante, qui change du tout au tout l'aspect du château, est motivée à la fois par des recherches d'archive et des études effectuées sur les huisseries les plus anciennes. Nous avons pu, grâce à Frédéric Didier, lire l'ensemble des études préliminaires de ces « restaurations ». Aucun des textes n'est totalement concluant, même si Nicodème Tessin le jeune écrit, en 1717, dans son *Traité de la décoration intérieure* : « Ces chassiss sont toujours faits de bois de chêne ; on les laisse peints tout blans, ou le dore en dedans, en dehors, ou tout entièrement, comme à Versailles ». L'or n'est pas le jaune, et si en 1717 ou un peu avant les huisseries étaient peut-être jaunes ou dorées, rien ne prouve qu'elles l'étaient à l'origine. De même, la mention dans un rapport datant de 1791 indiquant que l'on « repeint en jaune à l'huile en deux couches » ne permet pas de conclure sur les couleurs d'origine.



31. Château de Versailles
Façades sur jardin
7 mars 2007
Photo : Didier Rykner

Une phrase, tirée du précieux numéro de *Monumental* consacré à Versailles, d'un article intitulé « Les recherches de la polychromie originale des fenêtres », éclaire, une nouvelle fois, sur le peu de rigueur avec laquelle cette reconstitution a été menée. On y lit en effet, « *Il est cependant difficile d'affirmer avec certitude que cette*

mise en couleur est contemporaine de la construction, et non le vestige du repeint mentionné au XVIIIe siècle ». Tout est dit : on ne sait *rien* de la couleur originale. En revanche, on est certain que depuis le début du XIXe siècle, elles étaient blanches. La simple logique, et les critères normaux d'une restauration, auraient voulu qu'en l'absence d'éléments concluants, on conserve une couleur qui a au moins autant de chance d'être proche de la couleur d'origine que le jaune appliqué actuellement. Une fois de plus, l'hypothétique et le spectaculaire remplacent le simple bon sens.

Chevillotte réinvente le billard de Louis XVI



32. Maison Chevillotte
Billard dit "de Louis XVI", 2006
Versailles, Musée national du Château
Photo : Didier Rykner

Une salle de billard sans billard, quelle indécence ! Celui de Louis XVI avait depuis longtemps disparu. Il était donc *indispensable* de le refaire. Seul problème : personne ne sait à quoi il ressemblait. A Versailles, comme on l'a vu, ce n'est jamais un problème. Le fabricant de billard Chevillotte, dans un geste de mécénat « éclairé », ne s'est pas laissé impressionner par cette absence de documents et a *fabriqué* le billard de Louis XVI (*ill. 32*). Selon les termes du communiqué de presse : « *Après une première phase de dessins et d'études à partir de gravures et descriptifs tirés de « L'Art du menuisier » de Jacques-André Roubo (1771-1774), les spécialistes de la maison Chevillotte ont entamé la restitution d'une pièce telle que l'avait connue Louis XVI* ». Une fois de plus, l'important à Versailles n'est pas l'authenticité. Louis XVI *aurait pu* connaître ce modèle. Il est en revanche absolument certain que celui-ci, issu de l'imagination de la maison Chevillotte, n'a jamais été celui de Louis XVI. Peu

importe. Demande-t-on, à Disneyland, si Mickey a vraiment connu le château de la Belle au bois dormant ?

Même si l'on avait su exactement à quoi ressemblait le billard de Louis XVI, ce type de reconstitution serait absurde. Mais, dans ces conditions, il s'agit uniquement d'une opération publicitaire, faite avec le concours gracieux du château de Versailles. Le public, bien sûr n'est aucunement informé de la supercherie et s'imagine voir le véritable billard de Louis XVI.

Le Petit Trianon. Le Domaine de Marie-Antoinette



33. Signalétique d'entrée du
« Domaine de Marie-Antoinette »
Photo : Didier Rykner

Trianon, à lui seul, mériterait un article. On renverra à celui, excellent, de Bernard Hasquenoph que vous pourrez lire intégralement sur son site Internet ([Versailles lance le pack Marie-Antoinette](#))¹². Outre la problématique gratuité / entrée payante sur laquelle nous ne nous étendrons pas¹³, la manière de vendre *Le Domaine de Marie-Antoinette* (ill. 33), anciennement Petit Trianon, comme on le ferait pour une marque de lessive, y est bien décrite. Tout est dans le marketing, ce qui est bien le moins lorsque l'on devient un parc de loisir. Il y a déjà le parfum Marie-Antoinette, demain il y aura le vin Marie-Antoinette. Une vigne (ill. 34) a en effet été plantée, qui n'a jamais existé. Mais peu importe : elle *aurait pu* exister.



34. Trianon. La vigne « Marie-Antoinette »
Photo : Didier Rykner

On sait que les fabriques du hameau de Marie-Antoinette, très fragiles, n'ont pas traversé les siècles sans dégâts. Selon Pierre-André Lablaude : « Une grande partie est entièrement refaite ; C'est exactement comme les temples japonais, cela ne peut se conserver que par un renouvellement continu de la matière. 60% des maçonneries sont anciennes, 2% des éléments de charpente sont XVIIIe, tout le reste est XIXe et XXe. » Cette fragilité devrait être une

raison supplémentaire pour ne pas vouloir attirer au hameau un trop grand nombre de visiteurs. Si ceux-ci ne veulent pas faire l'effort de marcher un quart d'heure environ, en traversant le parc, tant pis pour eux. Il était bien inutile de mettre en service un petit train pour les transporter. L'esprit parc d'attraction a encore frappé.

Nouveaux circuits de visite

Dans le souci de rentabiliser toujours davantage ce qui ne peut pas l'être, la course à l'augmentation de la fréquentation est un souci constant. Or, Versailles a déjà, depuis longtemps, atteint un point de saturation qui menace son intégrité.

Au lieu d'ouvrir largement le Musée de l'Histoire de France, dont les salles sont faites pour être visitées, on préfère livrer au public des espaces qui, jusqu'ici, étaient fermés (mais ouverts ponctuellement, pour des groupes de taille réduite) car ils sont beaucoup trop fragiles pour être parcourus par des millions de visiteurs.



35. Sol en marbre de la chapelle de Versailles
Photo : Didier Rykner

Il en est ainsi de la chapelle qui, depuis juin dernier est incluse dans le circuit de visite obligatoire. A l'extrême limite, on pourrait envisager de laisser les visiteurs entrer plus avant dans cet espace, afin de mieux voir notamment les décorations murales. Encore faudrait-il prévoir un dispositif protégeant les reliefs fragiles des murs et, surtout, le sol en marbre qui date pour une bonne partie du XVIIIe siècle, et dont les restaurations du XIXe sont d'une remarquable qualité (ill. 35). Rien n'est prévu.

Dans le numéro de septembre 2006 du magazine Géo (n° 331), nous pouvons lire un article intitulé *Faut-il tout montrer aux touristes ?*¹⁴, un conservateur du château s'exprime : « Le château s'use à grande vitesse », « grossir les flux de visiteurs, c'est exposer le site à une

dégradation accélérée et donc compromettre sa survie ». On ne saurait mieux dire. Il suffit de regarder la photo suivante, qui montre l'état de la porte de la chapelle, non protégée, après le passage de milliers de visiteurs. On distingue très nettement que la dorure et les sculptures sont abîmées à hauteur d'homme (plus haut, elles n'ont pas souffert).

Il faudrait également parler de l'Opéra Royal, lui aussi inclus depuis quelques mois dans les circuits de visite et traversé par des foules de touristes dont une bonne partie ne regarde même pas où elle passe, sans égard pour une structure extrêmement fragile. Structure déjà fort mise à mal, il y a deux ans, lorsqu'Elton John y a donné un concert pour le compte de la Fondation de Madame Giscard d'Estaing. Il n'y a pas besoin d'être un spécialiste pour imaginer les dégâts que peuvent provoquer la sonorisation d'un concert rock dans un théâtre du XVIIIe siècle. Les boiseries ont beaucoup souffert des vibrations.



36. Sculpture de la porte d'entrée de la chapelle de Versailles
Photo : Didier Rykner

Notons enfin que la rumeur court que les Petits Appartements de Louis XV et de Louis XVI seraient à leur tour livrés aux visiteurs, sans aucun garde-fou. Pierre Arizzoli-Clémentel a démenti cette information. Il faudra rester vigilant. Olivier de Rohan, président des Amis de Versailles, nous a fait part de ses craintes face à ces nouvelles ouvertures qui menacent l'intégrité des lieux : « *Les Petits Appartements sont déjà visités par des groupes de 30 personnes, ce qui est beaucoup trop. On observe les dégradations qui surviennent, parfois en quelques mois.* » Pour les appartements de Marie-Antoinette, il soutient la solution préconisée par Frédéric Didier (nous n'en avons pas parlé avec celui-ci) : restituer les balcons du XVIIIe siècle destinés au service, ce qui permettrait au public de les visiter sans y pénétrer.

Olivier de Rohan soutient, par ailleurs, la nécessité de mettre rapidement à l'abri les sculptures des jardins.

Ces quelques exemples montrent que la gestion du Domaine et du Château de Versailles est un échec patrimonial. Bien sûr, cet article clairement à charge souligne les points noirs très nombreux en faisant l'impasse sur les réalisations positives. Il faut, pour être honnête, citer certains projets très utiles, comme la création de nouvelles réserves plus fonctionnelles que celles existant actuellement, les travaux d'inventaires et d'informatisation des collections, la restauration de la galerie des Glaces¹⁵ ([voir article](#)), les projets Internet comme la mise en ligne des sculptures des bâtiments ([voir article](#)) ou la mise au norme des installations électriques (ce qui devrait être la priorité absolue, avec les toitures). Il n'en reste pas moins que le bilan penche clairement du côté négatif...

On fera enfin remarquer - qui s'en étonnera - que l'aggravation de la situation date de la période où Jean-Jacques Aillagon était ministre et a lancé le schéma directeur d'aménagement du domaine de Versailles. Fort naïvement, avouons-le, nous nous étions réjoui de cette annonce dans une brève ([31/10/03](#)). Il faut dire que le détail des travaux envisagés n'était pas précisé. Plus de trois ans plus tard, le constat est terrible et les dégâts parfois irréversibles. Versailles n'est pas un champ d'expérimentation, Versailles n'est pas un parc de loisirs. Versailles est le domaine des Rois de France et du Roi des Français. Il mérite un vrai projet culturel et patrimonial¹⁶.

[Didier Rykner](#), dimanche 25 mars 2007

P.-S.

[Courrier reçu de Pierre-Arizzoli Clémentel à propos de cet article](#)

[Courrier reçu de Pascal Julien, à propos de cet article](#)

[Nouvel acte de vandalisme à Versailles \(brève du 25/5/07\)](#)

Notes

1. Pour ce dossier, nous avons pu rencontrer Pierre Arizzoli-Clémentel, directeur du domaine, ainsi que les deux architectes des monuments historiques, Frédéric Didier, en charge du château, et Pierre-André Lablaude, du jardin. Les réserves de peinture et de sculpture nous ont été montrées, sur demande de M. Arizzoli-Clémentel, par Alexandre Maral et Marc Nolibé. Christophe Tardieu, administrateur général, que nous avons joint par téléphone, a accepté de répondre à nos questions. Olivier de Rohan, président des Amis de Versailles, nous a également parlé par téléphone. Christine Albanel, présidente du domaine, n'a pas souhaité nous recevoir. Nous remercions Claude Rozier, membre de la Société des Amis de Versailles, dont le site Internet propose d'innombrables photos des jardins de Versailles et qui nous a autorisé à utiliser certaines d'entre elles, ainsi que Véronique Delemarre, de l'Association pour la Sauvegarde du Site du Bassin de Neptune.
2. D'ailleurs, dans un article paru dans Paris Match (on peut le lire sur Internet), Christophe Tardieu est présenté comme le numéro 2 de Versailles. A ma connaissance, il n'a pas démenti.
3. D'après Pierre Arizzoli-Clémentel, des simulations, sur la Place d'Armes et dans l'axe central, seront réalisées grandeur nature pour déterminer son nouvel emplacement.
4. « Le rétablissement de la Grille Royale », p. 12. On peut lire dans ce même numéro, sous la plume de Christine Albanel : [...] « *La restitution de la Grille Royale, qui reliera à nouveau les pavillons Dufour et Gabriel* ». On pardonnera à la Présidente de l'Etablissement Public de Versailles, qui n'est ni historienne de l'art, ni conservateur, cette erreur évidente, puisque la Grille Royale n'a *jamais* relié les pavillon Dufour et Gabriel, le premier ayant été construit *après* la destruction de la grille.
5. Le Bernin est présenté de très belle manière dans l'Orangerie. Notons aussi que l'*Enlèvement de Proserpine*, de Girardon, est rentré dans les réserves depuis 1955, ce qui a contribué à le préserver.
6. La mise en gras est d'origine. Le pied est heureusement conservé dans les réserves.
7. L'ASSBN (Association de Sauvegarde du Site du Bassin de Neptune). Vous pouvez y adhérer à partir de leur [site Internet](#), hébergé sur celui de Claude Rozier.
8. Trois avis ont été donnés, tous négatifs. Denis Lavalley écrit ainsi (le 27/2/06) : « Donner un avis défavorable sur un tel dossier ne peut que s'imposer si l'on veut pouvoir transmettre sans heurts aux générations futures l'un des plus beaux bassins d'un domaine qu'André Malraux n'hésitait pas à considérer "comme toujours nécessaire à une conscience européenne de la Culture ». François Macé de Lépinay pour sa part constate (le 2/2/06) : « Cet impact m'a personnellement semblé désastreux et je ne comprends pas que l'on puisse envisager de renouveler l'opération en 2006... » Pour 2007, avec les nouveaux aménagements, Christophe Tardieu nous a indiqué qu'un avis avait été positif, les deux autres restant négatifs.
9. Il paraît que celles-ci servent de repère pour l'installation des gradins pour la saison à venir !
10. Relativisons ce constat, car toutes les fondations du Bosquet d'origine ont disparu à cette occasion.
11. Une commission récemment créée, composée des conservateurs et des architectes de Versailles ainsi que de membres invités historiens de l'art.
12. Il a été publié avec quelques coupures dans *Le Monde* du 15/9/06.
13. Notons toutefois que les jardins du Petit Trianon sont passés de la gratuité à un prix de 9 euros...
14. Par Marc Boujnah, p. 78 et 92, Cet article fait partie d'un dossier intitulé *Versailles, visite privée*.
15. Notons toutefois qu'avoir accordé la maîtrise d'ouvrage de ce chantier patrimonial au mécène, c'est-à-dire Vinci, est très inhabituel et tout à fait discutable.
16. Versailles pourrait s'inspirer d'un autre château, en mains privées, Vaux-le-Vicomte, qui prévoit les travaux suivants pour les dix ans à venir : « Curages des Doutes, Réalisation d'un second transformateur E.D.F., Assainissement (séparation eaux pluviales/eaux usées), Assainissement et modernisation du Poste des Jumeaux, Restauration des murs d'enceinte, Toiture des Communs, Finition du logement contremaître », soit uniquement des travaux nécessaires à l'entretien et à la sauvegarde du domaine (ces informations sont contenues dans le rapport moral de l'exercice 2006 des Amis de Vaux-le-Vicomte).